

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

19 MAI 2026

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à renforcer la prévention contre les guets-apens  
homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+ \***

déposée par

Mmes Roberty, Muratore, M. Lefèbvre,  
Mmes Lambelin, Greco et M. Witsel

## AMENDEMENT

proposé par

Mme Aït Alouha

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

## visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+

### AMENDEMENT

Dans la demande au Gouvernement wallon de la proposition de résolution visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+, il est inséré un point 6/1 rédigé comme suit :

« 6/1. de sensibiliser l’Autorité fédérale ainsi que les principales plateformes et applications de rencontres utilisées par les personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) afin qu’elles mettent en place des dispositifs d’alerte et de prévention visibles et réguliers à destination des utilisateurs, portant notamment sur les risques liés aux faux profils, aux guets-apens homophobes et transphobes, ainsi que sur les mécanismes de signalement et les services d’aide aux victimes, à l’image des campagnes de prévention déjà diffusées en matière de santé sexuelle et de maladies sexuellement transmissibles ; ».

#### JUSTIFICATION

Les violences et guets-apens visant les personnes LGBTQIA+, organisés notamment via des applications de rencontres, connaissent une augmentation préoccupante en Belgique. Ces violences reposent fréquemment sur l’utilisation de faux profils destinés à attirer les victimes dans des lieux isolés afin de les agresser physiquement, verbalement ou psychologiquement en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée ou de leur identité de genre.

Face à cette évolution des violences, il apparaît nécessaire d’adapter les politiques de prévention aux usages numériques contemporains. Les plateformes de rencontres constituent aujourd’hui des espaces privilégiés de sociabilité mais peuvent également devenir des vecteurs de mise en danger lorsqu’aucun dispositif de sensibilisation spécifique n’est prévu.

Le présent amendement vise dès lors à encourager la mise en place, directement au sein des applications concernées telles que Tinder, Grindr, Bumble ou Happn, de messages d’alerte et de prévention comparables aux campagnes déjà existantes en matière de santé sexuelle et de prévention des maladies sexuellement transmissibles.

Ces alertes pourraient notamment rappeler les risques liés aux faux profils, promouvoir les bonnes pratiques de sécurité lors des rencontres, encourager le signalement des comportements suspects et orienter les victimes vers les services d’aide compétents.

Une telle mesure constituerait un outil concret, peu coûteux et directement accessible aux publics concernés afin de renforcer la prévention des violences homophobes et transphobes à la croisée du numérique et de l’espace public.

R. AÏT ALOUHA